

**Ecole Saint Yves**  
**de Saint Derrien**  
**Règlement intérieur -Règles de vie**  
**Année 2018 – 2019**

**A conserver tout au long de l'année et à consulter si besoin**

**Organisation des classes**

Nous débutons l'année avec un effectif inscrit de 98 élèves.

- P.S. - M.S. : **Mme Laurence Méar** avec 19 élèves (dont 4 faisant leur rentrée en janvier)
- G.S.- CP : **Mme Christelle Huon** avec 22 élèves
- CE1-CE2 : **Mme Christelle Cochard** avec 23 élèves
- CM1-CM2: **Mme Amélie Chanat** avec 17 élèves
- Mme **Julie Berthouloux** qui s'occupe des enfants ayant des difficultés d'apprentissage est en congé maternité. Elle sera remplacée par Hélène Munier.
- L'enseignement de l'anglais en CE et en CM sera pris en charge par Amélie Chanat, titulaire de l'habilitation en langue. Lorsqu'elle sera avec les CE, Mme Cochard travaillera avec les CM en art visuel.

L'équipe pédagogique est complétée par

- **Mme Orlane Hédoïn** qui assure la garderie du matin, aide en maternelle, s'occupe de la cantine et de la sieste
- **Mme Véronique Postec** qui aide en classe de GS-CP et de CE1-CE2, assure la préparation et le service à la cantine, ainsi que la garderie du soir.
- **Mme Aurélie Lorléac'h**, qui assure l'entretien des locaux, la cantine et la garderie du soir.
- **Mme Marie Lein**, AVS en classe de CM à ½ temps.

**Mr Lionel Cornou**, directeur, a dû changer ses jours de présence. **Il sera présent à l'école le mardi jusque 15h et le vendredi à partir de 15h30**. N'hésitez pas à le contacter au 06.88.92.35.21 ou par mail à l'adresse suivante : [lionel.cornou@enseignement-catholique.bzh](mailto:lionel.cornou@enseignement-catholique.bzh)

En son absence, **Mme Amélie Chanat**, responsable de site, pourra répondre à vos interrogations.

Mme **Karen Piton** assure la comptabilité du groupe scolaire. Elle sera basée à l'école de Bodilis où vous pourrez la contacter le lundi toute la journée, le mardi matin et le jeudi après-midi. Son téléphone est le 02.98.68.08.22 et son mail est le suivant : [karen.piton@enseignement-catholique.bzh](mailto:karen.piton@enseignement-catholique.bzh)

## **Horaires de la journée**

- La semaine est organisée en 4 jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Les cours auront lieu **de 8h45 à 12h puis de 13h30 à 16h30** pour tous les enfants de l'école.
- Le matin, les enfants arrivant avant 8h35 doivent se rendre à la garderie, située dans les locaux de l'école maternelle.

Ensuite, **l'accueil des enfants de PS-MS et de GS-CP se fera dans leur classe respective à partir de 8h35.**

Sur le site primaire, les CE et CM seront accueillis sur la cour ou dans le préau **uniquement à partir de 8h35.**

Mme Véronique Postec conduit les enfants de CE et CM présents à la garderie vers le site primaire.

- A midi, tous les enfants déjeunant à la maison attendront leurs parents ou la personne habilitée dans le hall pour les maternelles et CP, au portail pour les CE et CM. L'organisation sera la même le soir à 16h30.
- A midi, tous les enfants de maternelle et la classe de CP/GS mangent à la cantine au premier service à 12h00.
- A 12h10, Mme Aurélie Lorléac'h est chargée d'accompagner les enfants de CE et CM qui mangent au second service de 12h30 sur la cour de l'école maternelle.
- La sieste commencera à 13h20 pour les enfants de petite et moyenne sections qui **déjeunent à la cantine.**

Ceux qui mangent à la maison seront conduits à la sieste entre 13h20 et 13h30. Nous demandons à chacun de respecter le silence dans le couloir **et de bien fermer la porte d'entrée.**

- **Sur le site primaire**, l'arrivée des enfants mangeant à la maison ne pourra se faire **qu'à partir de 13h20.** Nous rappelons qu'il faut qu'un(e) enseignant(e) soit présent(e) dans la cour pour y pénétrer.
- **Une garderie est assurée à partir de 7h30 le matin et le soir jusqu'à 18h30.**

Les enfants de CE et CM qui la fréquentent le soir y seront conduits par Mme Aurélie Lorléac'h.

**NB : le soir, si des enfants sont toujours présents après 18h30, chaque ¼ d'heure sera facturé au prix habituel de la ½ heure.**

## **Ponctualité**

Il est impératif que tous les enfants arrivent à l'école à l'heure, **même en maternelle.**

Nous demandons à chaque parent de veiller à respecter les horaires. Les retards perturbent la mise en route de la journée.

**Le soir, il est également important que les enfants qui ne restent pas à la garderie quittent l'école avant 16h40. Ceux qui sont toujours présents y seront d'ailleurs conduits.**

## Sécurité

*Site maternelle : la porte d'entrée sera fermée à 8h45 (plan Vigipirate.)*

*Si vous êtes en retard vous devez téléphoner à l'école. 02 98 80 24 98.*

En dehors des heures scolaires, il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école. En cas d'oubli d'un manuel ou d'un cahier, les enfants sont autorisés à revenir à l'école mais ils doivent impérativement s'adresser à un adulte de l'école présent sur place.

Par ailleurs, nous demandons à tous les parents de **bien veiller à la fermeture des portes et des portails, surtout en maternelle.**

**Lorsque vous venez déposer ou chercher vos enfants, nous vous demandons de vous garer :**

- en maternelle: sur le parking qui longe l'école et le terrain de foot ou sur celui situé de l'autre côté de la route.
- en primaire: sur les parkings situés de part et d'autre de l'école, en respectant la place handicapée située près de l'entrée. **Il est interdit de se garer le long de l'école.**

**Enfant de maternelle :** *Les élèves de maternelle ne seront confiés qu'à une personne majeure et inscrite sur la fiche d'autorisation de sorties le soir à la fin des classes, mais aussi à la garderie. Les enfants de maternelle ne seront pas confiés à leur grand frère ou sœur mineur.*

## Absences

**Si l'absence est prévue, il est nécessaire d'en avertir l'enseignant(e) auparavant.**

**Au retour de l'enfant, la justifier obligatoirement par un mot écrit (du médecin ou des parents).**

En cas d'absence non prévue (maladie ou autre), téléphoner à l'école le matin puis **fournir une explication écrite lors du retour de l'enfant.**

**Nous rappelons que nous sommes tenus de signaler aux services académiques toutes les absences de plus de 2 jours consécutifs sans motif précis.**

Nous insistons pour que les rendez-vous médicaux soient pris hors temps scolaire dans la mesure du possible.

Nous rappelons aussi que chacun est tenu de respecter le calendrier scolaire officiel (en particulier pour les dates des vacances, les week-ends...)

**Il est inutile de venir demander aux enseignant(e)s de préparer du travail pour des enfants qui partiront en vacances sur temps scolaire.**

## Discipline

Chaque enfant doit connaître et respecter les règles de vie dans sa classe mais aussi dans les autres lieux de

l'école. La vie en collectivité suppose des contraintes que tous, petits et grands, doivent accepter à leur niveau.

Un règlement est mis en place et chacun doit s'efforcer de le respecter.

Nous insistons sur la politesse à l'égard de tous les adultes présents à l'école et aussi à l'égard des autres enfants. Les gestes violents et les propos déplacés seront sanctionnés.

Les enfants arrivant à l'école doivent bien sûr saluer les adultes rencontrés. Il en va de même le soir lors de la sortie des classes.

### **Propreté, santé, hygiène**

Par respect pour les autres et pour lui-même, il est important que chaque enfant arrive propre à l'école.

Une **tenue simple et pratique est recommandée, surtout en maternelle.**

L'éducation à l'hygiène s'acquiert par des habitudes quotidiennes de propreté.

**Aucune école n'étant à l'abri des poux, nous vous demandons d'être vigilants et de surveiller fréquemment la tête de vos enfants. Afin d'éviter une épidémie, nous souhaitons être avertis le plus rapidement possible si vous constatez leur présence sur la tête de votre enfant.**

En maternelle, les enfants qui auront des poux ne pourront pas avoir accès à la salle de sieste.

Nous signalons également que les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants (traitements médicaux en cours ou autres) sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'accueil individualisé) rédigé avec le médecin scolaire.

Nous vous demandons de garder à la maison les enfants fiévreux jusqu'à guérison complète et de respecter les évictions scolaires (varicelle....)

**Un enfant ne peut être exempté de sport sans présentation d'un justificatif écrit, un mot des parents pouvant suffire.**

Nous tenons également à vous rappeler combien il est important de **respecter le temps de sommeil** d'un enfant pendant sa scolarité. L'heure du coucher ne doit donc pas être trop tardive.

### **Rencontre avec les enseignants**

Un suivi efficace de la scolarité impose un dialogue entre parents et enseignants.

Nous souhaitons que tous les parents rencontrent l'enseignant de leur enfant lors d'un entretien individuel : ceci doit se faire **au minimum une fois au cours de l'année.**

Pour cela, il est préférable de prendre rendez-vous à l'avance.

Si l'enseignant le juge utile, il pourra lui aussi vous contacter.

Certains organisent d'ailleurs des rencontres systématiques avec chaque famille, en présence ou non des enfants.

Des informations à ce sujet vous seront communiquées lors des réunions de classe qui auront lieu lors de la 1ère période.

Merci d'éviter les nombreuses informations orales données à une personne de l'école à destination d'une autre: si vous avez un message à faire passer, **merci de le noter par écrit** (cela évitera tout oubli ou tout malentendu)

## **Cantine**

Les inscriptions pour les irréguliers se font auprès de l'école **le lundi matin pour la quinzaine suivante.** C'est une demande de la résidence Saint-Michel qui nous livre les repas.

Un tableau d'inscription est installé à cet effet dans le couloir du site de l'école maternelle et un autre dans le bureau sur le site de l'école primaire.

En cas de besoin, il est encore possible d'effectuer des modifications **l'avant-veille du repas concerné par écrit auprès de Mme Amélie Chanat** (qui gère les commandes de repas) mais cela doit être évité au maximum.

**Attention: une annulation trop tardive entraînera la facturation du repas commandé.**

La présence des enfants est contrôlée au jour le jour et, en début de mois, le coût des repas est noté sur la facture du mois précédent (avec les autres frais de scolarité).

**Aucune modification d'inscription ou d'annulation ne sera acceptée le jour même.**

Tous les régimes devront être notifiés expressément à la résidence Saint Michel, **avec PAI et certificat médical.**

## **Goûter du matin**

Les enfants des classes de C.E. et C.M. peuvent apporter un petit goûter dans leur cartable chaque jour pour la récréation du matin (**pain, fruits, compotes, produits laitiers....**).

**Dans le cadre de la prévention contre l'obésité précoce, l'école recommande aux parents d'éviter les goûters trop caloriques.**

Un enfant qui déjeune très bien peut en effet facilement se passer de ce goûter.

Il ne sera pas servi de collation aux enfants de maternelle et de CP : il leur sera uniquement proposé de boire un jus de fruit au cours de la matinée.

## **Garderie du soir**

En fin de journée, vers 16h45, **un goûter fourni par l'école** sera tout d'abord servi aux enfants.

Ce goûter est composé d'une boisson, de pain (beurre, confiture...), parfois de fruits ou de fromage.

Après ce goûter, les enfants de maternelle se verront proposer des activités variées (dessin, coloriage, jeux

de société...) alors que ceux de primaire auront un temps calme pour avancer leur travail du soir.

Ce temps d'aide aux devoirs se fera avec Véronique Postec. Il n'y aura pas d'aide aux devoirs le vendredi.

*Si vous connaissez des personnes bénévoles susceptibles de venir aider les enfants sur ce temps, vous pouvez leur demander de prendre contact avec le directeur.*

Quand ils auront fini, ils pourront également s'adonner aux activités proposées par Aurélie.

L'aide aux devoirs ne doit cependant pas dispenser les parents de contrôler le travail de leurs enfants à la maison.

**N.B.: la garderie se termine à 18h30 (accueil exceptionnellement possible jusqu'à 19h. De 18h30 à 19h00 la personne chargée de la garderie commencera avec les enfants son temps de ménage dans les classes.)**

### **Aide personnalisée**

Comme les années passées, des séances d'aide menées par les enseignants seront proposées en dehors des heures de classe (normalement le soir de 16h45 à 17h30). **Apporter le goûter pour les élèves du site primaire. Elles débuteront en septembre.** Les enfants concernés et leur famille en seront avertis avant le démarrage des séances. L'accord des parents est nécessaire pour toute prise en charge.

### **Vêtements**

Pour le sport, il est indispensable que les enfants de primaire aient une tenue de sport dans un sac à dos.

Les petits de maternelle devront avoir une tenue de rechange dans leur sac.

Prévoir aussi **un vêtement de pluie avec capuche** pour les primaires qui se déplacent entre les 2 sites pour la cantine et/ou la garderie.

La tenue doit être correcte et adaptée pour une cour d'école primaire.

Rappel important :

**Pour éviter les pertes, il faut marquer tous les vêtements que les enfants sont amenés à retirer : manteaux, blousons, gilets, sweats, pulls, bonnets, gants, écharpes...**

### **Assurances**

Tous les élèves bénéficient d'un contrat commun souscrit auprès de Groupama.

Ce contrat couvre la partie « Individuelle accident ».

### **Anniversaires :**

Par respect pour tous les enfants et dans un souci de conserver un esprit de bonne camaraderie dans les classes, nous vous demandons de **ne pas faire parvenir vos invitations par le biais de l'école.**

Les enfants peuvent bien entendu continuer à fêter leur anniversaire en classe en apportant un bonbon par enfant.

## Pastorale

« On a oublié une évidence dans notre société : la fraternité s'apprend. On ne naît pas fraternel, on le devient ». Abdennour Bidar, Plaidoyer pour la fraternité.

Une heure sera consacrée chaque semaine à la pastorale. Cette heure de caractère propre à l'enseignement catholique est un temps pour apprendre à mieux vivre ensemble, à améliorer le climat scolaire, comprendre et reconnaître ses émotions, développer la fraternité entre les élèves. Cette heure pourra aussi servir à mieux comprendre son métier d'élèves, à le vivre différemment en développant la coopération entre élèves ou en réfléchissant sur les postures essentielles à la réussite de sa journée à l'école.

## Dates officielles du calendrier scolaire pour la zone B, académie de Rennes :

Rentrée scolaire 2018	Jour de la reprise le lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint 2018	A la fin des cours du samedi 20 octobre 2018
	Jour de la reprise le lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël 2018	A la fin des cours du samedi 22 décembre 2018
	Jour de la reprise le lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver 2019 vacances de février 2019	A la fin des cours du samedi 9 février 2019
	Jour de la reprise le lundi 25 février 2019
Vacances de printemps 2019 vacances de Pâques 2019	A la fin des cours du samedi 6 avril 2019
	Jour de la reprise le mardi 23 avril 2019
Pont de l'Ascension 2019	A la fin des cours du mercredi 29 mai 2019
	Jour de la reprise le lundi 3 juin 2019
Grandes vacances 2019	A la fin des cours du samedi 6 juillet 2019

## Tarifs

**Cantine :** 3,90 € le repas pour tous les élèves.

### **Garderie :**

Matin : 0,60 € la ½ heure

Soir : 1,50€ euros de 16h45 à 17h30 (goûter compris)

+ 0,60 € la ½ heure au-delà de 17h30

+ 0,60 € le ¼ d'heure au-delà de 18h30

Attention : toute période entamée est due

### **Scolarité (tarif mensuel) :**

➤ **Maternelle :** 19 € (½ tarif pour les enfants qui ne fréquentent l'école que le matin)

➤ **Primaire :** 20 € par enfant

Comme l'an passé, le coût de la scolarité est augmenté de 2 €, somme qui correspond à une participation demandée aux familles pour les sorties, spectacles....

**Le ½ tarif est accordé sur les différents tarifs à partir du troisième enfant.**

Il est possible de régler la garderie (et uniquement la garderie) à l'aide de chèques CESU (attention aux dates de validité).

Vous recevrez en début de chaque mois une facture qui regroupe les frais de scolarité, de cantine et de garderie du mois précédent. N'hésitez pas à contacter la comptable ou le directeur si besoin.

### **Scolarisation des élèves handicapés**

Mr Didier Jouberton est l'enseignant référent pour l'année 2018-2019 concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Il peut recevoir les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés, conseiller sur les démarches à effectuer, et réalise chaque année une évaluation des projets mis en place.

Il sert de lien entre l'école, la famille et la Maison du handicap à Quimper.

### **Bureaux APEL et OGEC**

Deux associations assurent la gestion et l'animation de l'école.

L'OGEC, organisme de gestion, gère l'immobilier et le personnel non-enseignant.

L'APEL est plus particulièrement chargée des animations permettant d'aider au financement des activités des enfants (sorties, spectacles, déplacements en car...) : repas, vente de chocolats de Noël, de viennoiseries, de pizzas....

Ces 2 associations sont présidées par

- Mme Mastroïani (APEL)

- Mme Becker (OGEC)

N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez avoir des renseignements sur leurs activités ou des réponses à vos interrogations.

Tous les parents qui le souhaitent peuvent faire partie de ces associations. Une Assemblée générale se tient fin novembre ou début décembre. Toutes les familles de l'école sont invitées à y participer.

### **Contact :**



Ecole St Yves

Le bourg

29440 Saint Derrien

Tel : 02.98.68.52.43 (site primaire)

02.98.24.80.98 (site maternelle)

Port : 06.88.92.35.21 (directeur)

Mail : lionel.cornou@enseignement-catholique.bzh

N'hésitez pas non plus à consulter le site internet de l'école à l'adresse suivante : [ecole-saintderrien.fr](http://ecole-saintderrien.fr)

**Merci à chaque parent de bien vouloir signer ce règlement intérieur.**

Compléter et signer le bon ci-dessous et le ramener à l'école.

Nous espérons accompagner au mieux les enfants dans leurs apprentissages et tout mettre en œuvre pour que chacun trouve sa place et soit heureux au sein de l'établissement.

Nous espérons aussi que chaque parent s'y sente bien accueilli.

A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire.

L'équipe éducative

Nom : .....

Prénom : .....

Mr et (ou) Mme ..... parents de ..... en classe de  
....., a pris connaissance du règlement intérieur de l'école Saint Yves de Saint Derrien.

Fait à ....., le .....

signature.